

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 8^e jour du mois d'août deux mille vingt-quatre (2024), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller (arrivé à 19 h 05)
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 11 juillet 2024
- 1.4 Nomination d'une directrice générale
- 1.5 Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale
- 1.6 Constitution du comité en santé et sécurité au travail SST
- 1.7 Dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2024

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de juillet 2024
- 2.2 Autorisation des cosignataires
- 2.3 Cartes de crédit
- 2.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Mise à jour du plan municipal de sécurité civile

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Demande d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien du réseau routier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
- 4.2 Attestation de fin des travaux - traitement de surface sur la route de la Chute du Huit - Dossier DYF99883
- 4.3 Adoption du règlement #2024-411 créant un Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées

- 4.4 Adoption du règlement d'emprunt #2024-412 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées
- 4.5 Avis de motion du règlement #2024-413 créant un Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 4.6 Dépôt et présentation du projet de règlement #2024-413 créant un Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 4.7 Avis de motion d'un règlement d'emprunt #2024-414 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 4.8 Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt #2024-414 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Demande à la CPTAQ - Dossier du Lac Fecteau (442768)

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Informations sur le réseau cellulaire
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de Monsieur Marcel Picard, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-08-134 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 8 août 2024 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.3 Adoption du procès-verbal du 11 juillet 2024

2024-08-135 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2024 a été remis aux élus avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU QUE ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.4 Nomination d'une directrice générale

2024-08-136 **CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de Mme Pascale Bonin, directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban nomme Mme Joëlle Vadeboncoeur-Harrison à titre de directrice générale en date du 10 août 2024;

ET QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail de Mme Vadeboncoeur-Harrison.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.5 Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale

2024-08-137 **CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban souhaite favoriser l'accessibilité des services de la bibliothèque municipale à tous ses citoyens;

CONSIDÉRANT que des avis de courtoisie et de retard continueront d'être envoyés aux usagers et que la gestion des emprunteurs retardataires continuera d'être effectuée sur une base hebdomadaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

D'autoriser l'abolition définitive des frais de retard pour les abonnés de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Note: Arrivée de Jean-Louis Martel à 19 h 05

1.6 Constitution du comité en santé et sécurité au travail SST

2024-08-138 **CONSIDÉRANT QUE**, suite aux nombreux changements de personnel, il y a lieu de mettre à jour la constitution du comité de santé et sécurité au travail;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

De déclarer que le comité de santé et sécurité au travail sera constitué des personnes suivantes:

- 1 membre du conseil soit M. Roger Laganière
- 1 représentant de la direction

- 4 employés municipaux représentants respectivement les travaux publics, l'urbanisme, les loisirs et le service incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 Dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2024

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de juillet 2024.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de juillet 2024

2024-08-139 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juillet 2024. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 363 153,46 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 juillet 2024.

*Pascale Bonin
Directrice générale*

2.2 Autorisation des cosignataires

2024-08-140 CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Pascale Bonin, directrice générale;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Joelle Vadeboncoeur-Harrison au poste de directrice générale en date du 10 août 2024;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU

QUE ce conseil autorise le maire M. Marcel Picard, le maire suppléant Mme Guylaine Gauthier, en l'absence du maire, la directrice générale Mme Joelle Vadeboncoeur-Harrison et la coordonnatrice aux services administratifs Mme Manon Frenette, en l'absence de la directrice générale, comme cosignataires, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, de tous les documents ainsi que des documents relatifs au compte Desjardins de la municipalité sous le folio 440577.

QUE soit stipulé qu'il doit toujours y avoir la signature d'un membre du conseil et la signature de l'administration en tout temps.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 Cartes de crédit

2024-08-141 **CONSIDÉRANT** qu'un changement de nom doit être fait auprès de Desjardins pour la carte de crédit de la direction générale;

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE ce conseil autorise Mme Manon Frenette, coordonnatrice aux services administratifs, a effectué auprès de Desjardins les modifications suivantes:

- Ajout d'une carte au nom de Mme Joelle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale, au montant de 5 000 \$ (et cancellation de celle au nom de Mme Pascale Bonin).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Mise à jour du plan municipal de sécurité civile

2024-08-142 **CONSIDÉRANT** les changements récents au niveau des membres du personnel et du conseil;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU de procéder aux nominations suivantes et aux changements suivants:

- Mme Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale, occupera les fonctions de coordonnatrice des mesures d'urgence;
- M. Hioba Hioba, directeur général adjoint, occupera les fonctions de coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;
- Mme Caroline Tessier, coordonnatrice au service à la clientèle et aux communications, occupera les fonctions de responsable aux communications;
- Les coordonnées de M. Roger Laganière, conseiller, seront intégrées au plan municipal de sécurité civile.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Demande d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien du réseau routier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

2024-08-143 **CONSIDÉRANT** que, conformément à la loi, la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit faire un appel d'offres pour le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver de son réseau routier;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la directrice générale à demander des soumissions par le site SEAO.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 Attestation de fin des travaux - traitement de surface sur la route de la Chute du Huit - Dossier DYF99883

2024-08-144 ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 3 au 6 juin 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE le conseil de Notre-Dame-de-Montauban autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 Adoption du règlement #2024-411 créant un Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées

2024-08-145 ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement *#2024-411 créant un Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées*.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 Adoption du règlement d'emprunt #2024-412 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées

2024-08-146 ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement *d'emprunt #2024-412 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le Programme de mise aux normes des installations de captation d'eau privées.*

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 Avis de motion du règlement #2024-413 créant un Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Monsieur Roger Laganière qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2024-413 *créant un Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques* sera adopté.

4.6 Dépôt et présentation du projet de règlement #2024-413 créant un Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

4.7 Avis de motion d'un règlement d'emprunt #2024-414 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

2024-08-avis de motion #2024-414 par la présente donné par le conseiller Monsieur Jean-Louis Martel qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement *d'emprunt #2024-414 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques* sera adopté.

4.8 Dépôt et présentation du projet de règlement d'emprunt #2024-414 d'un montant de 400 000 \$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande à la CPTAQ - Dossier du Lac Fecteau (442768)

2024-08-147 **CONSIDÉRANT** que des objectifs du schéma d'aménagement régional est d'assurer la consolidation, la protection et la mise en valeur des territoires agricoles dans une perspective de gestion polyvalente des ressources ;

CONSIDÉRANT que la demande n'affectera pas les ressources en eau et en sol ;

CONSIDÉRANT que la demande peut avoir un effet bénéfique au niveau du développement économique ;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande 442768 comme requis à l'article 58.2 de la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel

ET RÉSOLU

- **QUE** le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban appuie la demande d'autorisation 442768 de l'entreprise 9070-9304 Québec inc. auprès de la CPTAQ;
- **QUE** cet appui n'engage nullement la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban à défrayer les coûts inhérents à la mise à niveau ou l'entretien d'infrastructures liées à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

2024-08-148 ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

ATTENDU QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

D'appuyer la *Semaine nationale de la sécurité ferroviaire*, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024 ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Informations sur le réseau cellulaire

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée

7.4 Levée de l'assemblée

2024-08-149 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h 51.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 9 août 2024.